



VILLE D'ENSISHEIM

Ville d'histoire, ville d'avenir

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ENSISHEIM DE LA
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Présents :

M. **HABIG** Michel, Maire d'Ensisheim, Président

Mmes et MM. **KREMBEL** Philippe, **COCQUERELLE** Delphine, **SCHULTZ** Lucien, **GRICOURT-WEBER** Geneviève, **STURM** Christophe, **COADIC** Gabrielle, **TOMCZAK** François, *Adjoints*, **MARETS** Patric, **SOLOHUB MISSLAND** Pierrette, **HEGY** Patrice, **DELACOTE** Rémy, **MISSLIN** Christine, **KRASON** Philippe, **KUHLBURGER** Brigitte, **CARDONER** Anne-Laure, **THIRIET** Emmanuelle, **BRUYERE** Jean-Pierre, **ELMLINGER** Carole, **SCHMITT** Muriel, **MORITZ** Nicolas, **LAMAS** Damien, **SANJUAN** José, **FISCHER** Gilles, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés : **BECHLER** Philippe, **FUCHS** Evelyne, **DIRRENBERGER** Jean-Pierre, **DELEERSNYDER** Ludwig, **HOFFARTH** Catherine

Procurations : **BECHLER** Philippe, procuration à M. Moritz
DELEERSNYDER Ludwig, procuration à M. Dirrenberger
HOFFARTH Catherine, procuration à M. Fischer

Secrétaire : **KREMBEL**, Adjoint au Maire

Présents également : **KOENIG** Robin, Directeur Général des Services
THIEBAUT Gilles, Directeur Général Adjoint

Presse : *Dernières Nouvelles d'Alsace*
Alsace

Auditeurs : 2

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures en saluant bien cordialement les membres du Conseil Municipal et la presse.

Puis M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour qui est arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Plan local d'urbanisme intercommunal
5. Don au carreau Rodolphe dans le cadre du réaménagement des collections dans le musée du mineur, en vue des travaux de mise en accessibilité et sécurité du bâtiment
6. Attribution de subventions
7. Coloration de façade
8. Rapport Eau et Assainissement 2016
9. Rapports d'activités des organismes de regroupement 2016
10. Convention d'utilisation des locaux scolaires entre la ville et la communauté de communes du Centre Haut-Rhin
11. Mise à jour du plan des effectifs
12. Autorisation d'exploitation au titre des installations classées par la société Paredes PNE
13. Mise en œuvre du dispositif « participation citoyenne »
14. Divers

Point n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le rapport de la séance du 10 juillet 2017.

Après délibération,

***le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- adopte le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017.

Point n° 2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Philippe KREMBEL, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*le Conseil Municipal,
à l'unanimité,*

- désigne M. KREMBEL en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 3 – UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PAR M. LE MAIRE

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur, *Monsieur le Maire informe* l'assemblée *qu'il a utilisé la délégation de compétence* que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 avril 2014, vous avez bien voulu confier à M le Maire, délégation pour traiter les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rends compte des décisions prises en vertu de cette délégation :

Décision n°28/2017 du 19 juin 2017 : portant attribution d'une commande de travaux de fourniture et pose d'une main courante terrain de rugby rue du Tir à l'entreprise Arkedia de Wintzenheim pour un montant de 15.318,62 € HT.

Décision n°29/2017 du 19 juin 2017 : portant attribution d'une mission d'élaboration de cartographie du réseau de fibre optique sur l'ensemble de la ville à la société Sopreco de Morteau pour un montant de 16.600 € HT.

Décision n°30/2017 du 6 juillet 2017 : portant attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des enquêtes de branchements et la faisabilité des raccordements au réseau au cabinet Berest pour un montant de 12.340 € HT.

Décision n°31/2017 du 6 juillet 2017 : portant attribution d'un marché de fourniture et pose de deux aires de jeux écoles St Martin et Mines Pâquerettes à la société Husson International de Lapoutroie pour un montant de 29.591,50 € HT.

Décision n°32/2017 du 12 juillet 2017 : portant attribution d'un marché de travaux Lot n°1 désamiantage – démolition – Opération création d'une médiathèque à l'entreprise 3dest de Manoncourt-en-Woevre pour un montant de 116.413,68 € HT.

Décision n°33/2017 du 18 juillet 2017 : portant attribution d'une mission géotechnique – opération création d'une médiathèque au cabinet Fondasol d'Etupes pour un montant de 5.400 € HT.

Décision n°34/2017 du 19 juillet 2017 : portant acceptation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité PMR du palais de la Régence portant sur la reprise de la gestion de la société Thermi-D par M. Bessard et Sangregorio suite au départ à la retraite du gérant.

Décision n°35/2017 du 19 juillet 2017 : portant attribution pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire type Jumpy fourgon de marque Citroën pour les ateliers municipaux à l'entreprise Citroën d'Illzach pour un montant de 15.974,83 € HT.

Décision n°36/2017 du 19 juillet 2017 : portant attribution et signature d'une mission de coordination SPS – opération Palais de la Régence au cabinet CSPS de Reiningue pour un montant de 2.220 € HT.

Décision n°37/2017 du 1^{er} août 2017 : portant attribution d'un logement communal 10 rue Jean Rasser à un particulier à compter du 1^{er} août 2017.

Décision n°38/2017 du 7 août 2017 : portant acceptation d'un avenant n°1 au lot n°10 Plâtrerie-Isolation-Faux plafonds – opération Restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise Somegypts pour un montant de 6.614,90 € HT portant le marché initial de 117.819,50 € HT à 124 434,40 € HT.

Décision n°39/2017 du 7 août 2017 : portant acceptation d'un avenant n°1 au lot n°5 étanchéité – opération restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris bardage confié à l'entreprise RH toiture pour un montant de 30.083,33 € HT portant le montant du marché initial de 43.249,36 € HT à 73.332,69 € HT.

Décision n°40/2017 du 7 août 2017 : portant acceptation d'un avenant n°1 au lot n°7 échafaudages – opération restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise Technic Echaf pour un montant de 8.924 € HT portant le montant du marché initial de 9.936 € à 18.860 € HT.

Décision n°41/2017 du 7 août 2017 : portant acceptation d'un avenant n°1 au lot n°11 Menuiserie intérieure – opération restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise Brey pour un montant de 13.720 € HT portant le montant du marché initial de 119.092 € HT à 132.812 € HT.

Décision n°42/2017 du 7 août 2017 : portant acceptation de l'avenant n°1 au lot n°9 Serrurerie Métallerie – opération restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise Riess pour un montant de 43.601,15 € HT portant le montant du marché initial de 122.000 € HT à 165.601,15 € HT.

Décision n°43/2017 du 7 août 2017 : portant acceptation de l'avenant n°1 au lot n°21 Signalétique – opération restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise Gerner Signalisation pour un montant de 1.030 € HT portant le montant du marché initial de 3.874 € HT à 4.904 € HT.

Décision n°44/2017 du 7 août 2017 : portant acceptation de l'avenant n°2 au lot 2 Gros œuvre démolition - opération restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise CLB pour un montant de 67.037,90 € portant le montant du marché initial après avenants 1 et 2 de 442.754 € HT à 559.531,56 € HT.

Décision n°45/2017 du 7 août 2017 : portant acceptation de l'avenant n°3 au lot n°13 Sanitaire Chauffage Ventilation - opération restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise Hug pour un montant de 4.698,61 € HT portant le montant initial du marché après avenants 1,2 et 3 de 274.265,49 € HT à 350.647,92 € HT.

Décision n°46/2017 du 7 août 2017 : portant acceptation de l'avenant n°1 au lot n°17 peinture - opération restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise Kalkan pour un montant de 8.256 € HT portant le montant initial du marché de 54.758 € HT à 63.014 € HT.

Décision n°47/2017 du 11 août 2017 : portant acceptation de l'avenant négatif n°1 au lot n°3 charpente bois - opération restructuration école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise Gross pour un montant de - 3.624 € HT ramenant le montant du marché initial de 20.981,20 € HT à 17.357,20 € HT.

Décision n°48/2017 du 21 août 2017 : portant attribution du marché de travaux lot n°3 Espaces verts - opération aménagements sécuritaires aux abords de l'école élémentaire Mine Prés fleuris à l'entreprise Muller de Richwiller pour un montant de 56.759,20 € HT.

b) Droit de préemption

Il est précisé qu'en ce qui concerne le droit de préemption urbain **24 déclarations d'intention d'aliéner** ont été enregistrées, sans que la commune n'ait fait valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend acte.

Point n° 4 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Monsieur STURM expose,

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été prescrite le 27 octobre 2015 par délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Les études engagées en 2016, notamment la phase diagnostic et enjeux, ont abouti au Projet de PADD. Outre les nombreuses réunions de travail, où chacune des communes membres étaient associées, une réunion avec les Personnes Publiques Associées a été organisée le 6 juillet 2017 sur les volets diagnostic et PADD du PLUI.

A ce stade de la procédure, il convient d'organiser un débat sur les orientations générales du PADD, au sein de chacune des communes et au sein du conseil communautaire de la CCCHR.

Les orientations du PADD visent à répondre à trois grands objectifs qui sont en cohérence avec les objectifs du SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon approuvé le 14 décembre 2016 :

- Assurer un développement économique puissant et structuré, en exploitant au mieux ses atouts.
- Concilier le développement urbain avec une politique de l'habitat et des déplacements garants de la préservation de l'environnement sur l'ensemble de la communauté de communes.
- Conforter la protection de l'environnement avec les enjeux actuels et enjeux de développement durable, délimiter les extensions urbaines compatibles avec la protection des espaces naturels et la préservation des terres agricoles.

Le projet de PADD, annexé à la présente délibération et dûment présenté, est structuré autour des orientations phares suivantes :

1. *Affirmer le positionnement de la CCCHR au sein de l'armature urbaine en s'inscrivant dans l'organisation urbaine du Schéma de Cohérence territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon approuvé le 14 décembre 2016, défini comme suit :
Ensisheim, pôle d'ancrage, Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen et Oberentzen forment un pôle relais « en devenir », et Meyenheim, Réguisheim et Munwiller sont comprises dans la strate « village ».*
2. *Tirer parti des atouts du territoire pour organiser le développement économique en :*
 - *Accueillant des activités économiques au sein du tissu urbain (mixité fonctionnelle) ; Renforçant et organisant l'offre foncière en vue du développement économique et des emplois et l'organiser ; le développement de l'offre foncière est structuré autour de 3 types de sites d'activités économiques (ZA de type 1, site à rayonnement département et régional (1 site à Ensisheim), ZA de type 2 : site d'activités d'influence intercommunale (Ensisheim, Niederhergheim et Biltzheim) et ZA de type 3 : site d'influence locale (Niederhergheim Est, Oberhergheim, Meyenheim et Réguisheim), ainsi que Niederentzen.*
 - *Développant la politique touristique, culturelle et de loisirs ;*
 - *Confortant et accompagnant les activités agricole et sylvicole ;*
 - *Encadrant l'exploitation des gravières.*
3. *Conduire une politique de développement résidentiel en adéquation avec l'ambition économique du territoire et la satisfaction des besoins en équipements de manière à :*
 - *Répondre aux besoins en logements dans le respect de l'armature urbaine préconisée ;*
 - *Diversifier l'offre du parc de logements pour permettre un parcours résidentiel complet et pour répondre à l'ensemble des besoins (de 100 à 120 logements à produire par an) ;*
 - *Valoriser le cadre et la qualité de vie ;*
 - *Assurer un niveau d'équipements et de services en adéquation avec les besoins actuels et futurs.*
4. *Assurer une bonne accessibilité au territoire afin de :*

- *Garantir à long terme une bonne connexion de la CCCHR aux flux régionaux et transfrontaliers et hiérarchiser le système de mobilité interne à la CCCHR ;*
- *Renforcer les alternatives à la voiture individuelle ;*
- *Poursuivre la mise en place du très haut débit.*

5. Inscrire le territoire dans un développement durable et respectueux de l'environnement, avec la volonté de :

- *Préserver la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire ;*
- *Valoriser les paysages ;*
- *Limiter la consommation de l'espace ;*
- *Prendre en compte les contraintes et les risques.*

Le Conseil Municipal prend acte.

Point n° 5 – DON AU CARREAU RODOLPHE DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES COLLECTIONS DANS LE MUSEE DU MINEUR

M. le Maire expose :

Actuellement le musée du mineur présente des centaines d'objets, dont certains très volumineux, rendant la circulation parfois problématique lors de l'accueil des groupes. Compte tenu de la mise en place d'un nouvel escalier et d'un ascenseur, la superficie du musée du mineur sera diminuée d'environ 20 m² à l'issue des travaux.

Cette réduction d'espace oblige à mener une réflexion concernant la réimplantation des objets qui se trouvent actuellement dans cette section. Le souhait est de conserver et réintégrer dans l'espace restant le maximum d'objets possible, tout en visant une approche muséographique porteuse de sens.

Toutefois, il apparaît comme impossible de conserver tous les objets actuellement présentés dans le musée du mineur, tout en respectant les normes de sécurité en termes de circulation des visiteurs et d'accueil de groupes, et en souhaitant dessiner une progression dans le parcours de visite du public.

Au regard de ces éléments, une réflexion a été menée pour opérer un tri dans les objets. Trois objets pourraient être donnés à l'association Carreau Rodolphe, à savoir 2 transformateurs électriques et un bloc de potassium octogonal dans sa vitrine en bois. Ces trois objets sont volumineux, techniques et en doublon pour ce qui concerne le bloc de potasse.

Faire don de ces objets au Carreau Rodolphe permet d'assurer la préservation du patrimoine industriel et leur mise en exposition au grand public dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, je vous demande de m'autoriser à signer la convention avec l'association Carreau Rodolphe pour la donation de ces trois objets.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **autorise** M. le Maire à signer la convention visée ci-dessus.

Point n°6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Gricourt-Weber et M. Fischer ne prennent pas part au vote

Monsieur le Maire expose :

A/ Le Rugby Club d'Ensisheim a participé le 13 mai à une rencontre entre sections de rugby à Illkirch. Je vous propose d'allouer au club une subvention de 600 € afin de financer le coût de déplacement des joueurs et encadrants.

B/ L'équipe féminine du Volley Club d'Ensisheim a participé les 13 et 14 mai à un tournoi final en vue d'accéder au championnat de France de Nationale 3 : elle l'a emporté. Je vous propose d'allouer au club une subvention de 580 € afin de financer les frais inhérents à ce déplacement.

C/ Le Football Club d'Ensisheim a participé les 1^{er} et 2 juillet au tournoi des jeunes à Markdorf dans le cadre du jumelage entre les deux communes. Afin de financer le coût de déplacement des joueurs et encadrants (location du bus et hébergement du chauffeur), et je vous propose d'allouer au club une subvention de 1 300 €.

Après délibération,

*Le Conseil Municipal,
25 voix pour, (Mme Gricourt-Weber et M. Fischer ne prennent pas part au vote)*

- **accorde** le montant des subventions susvisées aux bénéficiaires ;
- **autorise** Le Maire ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Point n°7 - SUBVENTIONS POUR COLORATION DE FAÇADE

M. le Maire expose :

Des demandes de subvention ont été déposées en Mairie pour des travaux de coloration de façades, conformément aux principes arrêtés par le Conseil Municipal lors de ses séances du 29 mars 1999, 22 avril 2002, 26 janvier 2009 et 22 novembre 2013.

Les requêtes ont été présentées par :

Monsieur KUENTZ Bernard

2 rue des Pruniers

1 logement

- Année de construction de l'immeuble : 1984
- Année de la dernière mise en peinture : 1984

Plafond subventionnable : 6 100,00 €
Montant des travaux réalisés : 5 390,00 €
Taux de subvention : 7,5 %
Montant de la subvention : 404,25 €

Madame MASSE Maud

4 rue des Marguerites

1 logement

- Année de construction de l'immeuble : 1926
- Année de la dernière mise en peinture : 1996

Plafond subventionnable : 6 100,00 €
Montant des travaux réalisés : 15 756.40 €
Taux de subvention : 7,5 %
Montant de la subvention : 457.50 €

Monsieur LACHAT Roger

36 Rue du Dr Schweitzer

1 logement

- Année de construction de l'immeuble : 1968
- Année de la dernière mise en peinture : 1968

Plafond subventionnable : 6 100,00 €
Montant des travaux réalisés : 6 800,00 €
Taux de subvention : 7,5 %
Montant de la subvention : 457.50 €

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **accorde** le montant des subventions susvisées aux bénéficiaires ;
- les crédits sont prévus au compte 20422 du budget.

Point n° 8 - RAPPORT SUR LES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire expose :

En application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, je vous communique ci-joint le rapport annuel sur le prix et la qualité des services – exercice 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Point n° 9 - RAPPORTS D'ACTIVITES 2016 DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Monsieur Krembel expose :

En application de la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999, je vous informe que les rapports d'activités 2016 des organismes de regroupement suivants :

- Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin : rapport d'activité et rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigades Vertes) ;
- Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin ;
- Syndicat mission recyclage agricole ;
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable EBE.

sont disponibles pour consultation, sur les lieux suivants :

- Un exemplaire à l'accueil
- Un exemplaire dans la salle du Conseil Municipal
- Un exemplaire sera transmis sur demande des Conseillers Municipaux

Par ailleurs, un exemplaire sera transmis à chaque groupe du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Point n° 10 – CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Monsieur le Maire expose :

L'ouverture de la nouvelle école élémentaire Mine « Les Prés Fleuris » après restructuration, a permis l'organisation sur site d'un accueil de loisirs sans hébergement des enfants de 6 à 11 ans.

Dans la mesure où ces locaux sont nécessaires d'une part au fonctionnement d'activités communales et d'autre part à l'exercice des compétences transférées à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, il convient que cette mise à disposition de biens communaux soit définie par le biais d'une convention entre les utilisateurs, le représentant de l'école concernée et le Maire de la Commune.

Je vous propose d'autoriser l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **autorise** l'Adjoint délégué à signer la convention d'utilisation des locaux scolaires par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

Point n° 11 – MISE A JOUR DU PLAN DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'organisation des services municipaux et plus particulièrement des services administratifs, il est proposé de créer deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe.

La création de ces postes est justifiée par des nécessités de service liées à l'évolution des missions des postes concernés et à la polyvalence requise.

A cet effet, le Conseil Municipal est invité :

- à créer, à compter du 1^{er} janvier 2018, deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- à fermer deux postes d'adjoints administratifs à compter de la même date ;
- à approuver la modification du tableau des emplois permanents de la collectivité à compter de la même date ;
- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **approuve** les propositions susvisées.

Point n° 12 : AUTORISATION D'EXPLOITATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES PAR LA SOCIETE PAREDES PNE

Monsieur le Maire expose :

L'arrêté préfectoral du 7 août 2017 porte sur l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Société PAREDES PNE située 1 avenue de l'Europe à Ensisheim.

La société souhaite y implanter une plateforme logistique de distribution en gros d'articles d'hygiène et de protection.

Dans le cadre de cette enquête publique, la Préfecture du Haut-Rhin sollicite l'avis du Conseil Municipal de la Ville d'Ensisheim sur le projet de la Société PARADES PNE au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête publique.

Considérant que la société exploitera une plate-forme logistique et des bureaux, situés dans le Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace à Ensisheim.

Considérant les caractéristiques du projet, à savoir :

- Construction d'un entrepôt de 2 cellules de 3.000 m² unitaire (soit 6.000 m² au total) ainsi que des bureaux pour l'activité commerciale et administrative ;
- Les mesures particulières décrites par l'entreprise dans son mémoire justificatif du respect des prescriptions applicables à l'installation (intégration paysagère, état des matières stockées, dispositif incendie, gestion des eaux domestiques et pluviales, des déchets, respect des dispositions constructives, procédures particulières de stockage...).

Il est proposé d'émettre un avis favorable à l'installation de cet équipement par la société PAREDES.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,***

- **émet** un avis favorable à cette installation.

Point n° 13 : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Monsieur le Maire expose :

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la gendarmerie, la commune souhaite s'insérer dans le dispositif « Participation Citoyenne ».

Ce dispositif prévoit la mise en place d'une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants de la commune, qui aura pour but de recevoir de la part d'autres habitants les signalements de faits qui ont attiré défavorablement leur attention.

Il aura trois objectifs :

- Rassurer la population,
- Améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation,
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
Par 25 voix Pour, 2 Contre (M. Fischer, Mme Hoffarth par procuration)***

- **autorise** M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Point n° 14 – DIVERS ET INFORMATIONS

A) MANIFESTATIONS

- Concert Vibrations – jeudi le 5 octobre Foyer St Martin à 20 heures
- Exposition culinaire - mardi le 10 octobre Foyer St Martin – 10 heures à 18 heures
- Spectacle de contes japonais – mercredi le 18 octobre – Foyer St Martin – 14 heures
- Inauguration de l'école élémentaire Mine « Les prés fleuris » le samedi 21 octobre à 11 heures.

B) PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Commissions réunies le 23 octobre 2017 à 20 heures
- Conseil Municipal le 30 octobre 2017 à 20 heures
- Commissions réunies le 4 décembre 2017 à 20 heures
- Conseil Municipal le 11 décembre 2017 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 40 et remercie les conseillers municipaux pour leur participation.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune d'Ensisheim de la séance du 25 septembre 2017
--

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Utilisation de la délégation de compétences par M. le Maire
4. Plan local d'urbanisme intercommunal
5. Don au carreau Rodolphe dans le cadre du réaménagement des collections dans le musée du mineur, en vue des travaux de mise en accessibilité et sécurité du bâtiment
6. Attribution de subventions
7. Colorations de façade
8. Rapport Eau et Assainissement 2016
9. Rapports d'activités des organismes de regroupement 2016
10. Convention d'utilisation des locaux scolaires entre la ville et la communauté de communes du Centre Haut-Rhin
11. Mise à jour du plan des effectifs
12. Autorisation d'exploitation au titre des installations classées par la société Paredes PNE
13. Mise en œuvre du dispositif « participation citoyenne »
14. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Michel HABIG	Maire		
Philippe KREMBEL	1 ^{er} Adjoint		
Delphine COCQUERELLE	2 ^{ème} Adjointe		
Lucien SCHULTZ	3 ^{ème} Adjoint		
Geneviève GRICOURT-WEBER	4 ^{ème} Adjointe		

Christophe STURM	5 ^{ème} Adjoint		
Gabrielle COADIC	6 ^{ème} Adjointe		
François TOMCZAK	7 ^{ème} Adjoint		
Patric MARETS	Conseiller municipal		
Pierrette SOLOHUB-MISSLAND	Conseillère municipale		
Patrice HEGY	Conseiller municipal		
Rémy DELACOTE	Conseiller municipal		
Christine MISSLIN	Conseillère municipale		
Philippe KRASON	Conseiller municipal		
Brigitte KUHLBURGER	Conseillère municipale		
Philippe BECHLER	Conseiller Municipal	Excusé – procuration à M. Moritz	
Anne-Laure CARDONER	Conseillère municipale		
Emmanuelle THIRIET	Conseillère municipale		
Jean-Pierre BRUYERE	Conseiller Municipal		

Carole ELMLINGER	Conseillère municipale		
Muriel SCHMITT	Conseillère municipale		
Nicolas MORITZ	Conseiller municipal		
Damien LAMAS	Conseiller municipal		
José SANJUAN	Conseiller municipal		
Evelyne FUCHS	Conseillère municipale	Excusée	
Jean-Pierre DIRRENBERGER	Conseiller municipal	Excusé	
Ludwig DELEERSNYDER	Conseiller municipal	Excusé – procuration à M. Sanjuan	
Catherine HOFFARTH	Conseillère municipale	Excusée – procuration à M. Fischer	
Gilles FISCHER	Conseiller municipal		